

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

7ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absents excusés:

M. TARDIEU François
M. BURGER Emmanuel

Absente excusée avant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

Objet : Subvention ordinaire à la
FNATH.

N° 86/2020

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, soumet au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention ordinaire de 120 € à la section raonnaise de la FNATH, association des accidentés de la vie, qui a fourni les justificatifs administratifs et financiers attendus.

Après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté approuve le versement d'une subvention de 120 € à ladite association.

La dépense sera imputée à l'article 6574 fonction 520 du budget communal
2020.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,